



Saintry
SUR SEINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2023/14

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE D'INTERVENTION N°2023-910577 D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) POUR LA MAIRIE DE SAINTRY-SUR-SEINE

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le protocole n°2023-910577 proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France (CIG) relatif à l'intervention d'un psychologue du travail pour la Mairie de Saintry-sur-Seine

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer le protocole n°2023-910577 proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France (*sis, 15 Rue Boileau, 78000 Versailles*) relatif à l'intervention d'un psychologue du travail pour la Mairie de Saintry-sur-Seine ;

ARTICLE 2 : Dit que l'intervention d'un psychologue sera d'une durée d'1h30 et que le montant de la vacation pour 2023 sera de 166,40 euros (*cent soixante six euros et quarante cents*) ;

ARTICLE 3 : Dit que ce protocole est consenti pour une durée de trois (3) ans et qu'il prendra effet à compter de la date de signature du Président du CIG ;

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est prévue au Budget primitif ;

ARTICLE 5 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 27 avril 2023


Décision affichée le :

2 MAI 2023

02 MAI 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

Mairie – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE ~ Tél 01 69 89 52 52 ~ Fax 01 69 89 52 53
site : www.saintry-sur-seine.fr ~ e-mail : direction.generale@saintry.fr

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h ~ Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire